

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 16 MAI 2019**

JCT/IC/NL – N° VILLE\_2019DL046

**Date de convocation** : 7 mai 2019

**Affichage du compte-rendu** : 23 mai 2019

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET** : SUBVENTION 2019 – Sportif de haut niveau - Frais de scolarité – Projet photographique – 10 ans du marché de gros

L'an deux mille dix neuf, le seize mai à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Joël CAS, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Thierry BUTIN (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Dominique BABE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Thierry HAON (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Eliane LEON (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Annie BERTON (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Philippe COLSON (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND)

Secrétaire de séance : Christiane PUTHOD

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Pour mémoire, par délibérations du 7 février 2019, le conseil municipal a voté le Budget Primitif 2019, ainsi que la majeure partie des subventions 2019.

Il est également proposé au conseil municipal d'attribuer les sommes suivantes :

IMPUTATION BUDGÉTAIRE	ASSOCIATIONS	MONTANT (en €)
65 20 6574	CEM Henry Gormand	400,00

	COOP OCCE	
65 40 6574	Union Judo Rhône	600,00
65 33 6574	Pelloc'h'club	249,34
67 025 6745	Marché de gros	5 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>6 249,34</b>

Deux élèves Corbasiens sont inscrits au centre d'éducation motrice Henry Gormand d'Ecully pour l'année 2018- 2019.

Ce centre est une institution spécialisée qui accueille des enfants en situation de handicap.

Sur sollicitation de l'établissement, il est proposé de participer aux frais de scolarité de ces élèves dont l'un est inscrit au collège et l'autre à l'école élémentaire.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations et à la pratique sportive, la ville de Corbas accompagne les clubs comptant parmi leurs membres, des sportifs de haut niveau.

Considérant que le niveau de pratique de madame Clémentine Richard et son inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau (sportif Espoir), lui permettent d'être qualifiée de « sportif de haut niveau » ;

Considérant que Madame Clémentine Richard est licenciée au club de l'Union Judo Rhône ;

Il est proposé l'attribution d'une subvention « Sportif de haut niveau » de 600 €, à l'Union Judo Rhône pour leur permettre de prendre en charge une partie des frais liés aux compétitions de leur adhérente, Clémentine Richard.

Cette subvention, ne sera versée qu'après la production du bénéficiaire de documents justifiant son statut (attestation de l'inscription sur la liste ministérielle de haut niveau).

Par délibération n° VILLE\_2018DL080, le conseil municipal avait approuvé le versement d'une subvention de 249,34 € à l'association Pelloc'h'club, qui avait mis en place à la demande de la municipalité un projet photographique lors de l'inauguration de la nouvelle mairie le 15 septembre 2018. Aussi, afin de pouvoir verser cette somme à l'association sur l'exercice 2019, il convient d'en approuver à nouveau le principe.

Le Marché de gros de Corbas va fêter prochainement ses 10 ans. C'est un événement important pour le 1<sup>er</sup> marché de gros français privés en fruits et légumes.

A cette occasion, des animations et manifestations ciblées seront notamment organisées afin de valoriser ce site exemplaire engagé dans différentes démarches qualité. La ville de Corbas propose de s'y associer en attribuant au Marché de gros une subvention exceptionnelle de 5.000 €.

**En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :**

- **APPROUVE** le versement du montant des subventions précisées ci-dessus ;
- **DIT** que la dépense sera imputée au Budget 2019 au chapitre 65 et 67 compte 6574 et 6745 ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à établir et signer tous les actes et documents nécessaires au versement de ces subventions.

Envoyé en préfecture le 21/05/2019

Reçu en préfecture le 21/05/2019

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 069-216902734-20190516-VILLE\_2019DL046-DE

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude TALBOT.